ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 77648

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'occupation illégale des salles du musée arménien de France en l'année du centenaire du génocide arménien de 1915. Installé en 1953 dans l'hôtel d'Ennery, le musée arménien de France comprend près de 1 200 pièces retraçant 3 000 ans d'histoire de l'Arménie et léguées à l'État français en 1978 par les descendants des survivants du génocide arménien. Mais suite à des travaux de rénovation commencés en 1996 et au déménagement de ses collections en 2011, le musée arménien n'a pu ouvrir à nouveau. En effet, seules les collections d'arts de la Chine et du Japon installées dans le même hôtel sous le nom de musée d'Ennery et sous l'autorité du musée Guimet, ont pu être inaugurées en 2012. Les salles d'exposition du musée arménien lui ont été interdites, après avoir servi de débarras au musée d'Ennery. Pourtant, dans le contexte d'une requête en référé du directeur du musée arménien devant le tribunal administratif, une lettre solennelle adressée en septembre 2014 par le comité de soutien du musée au Président de la République et à Mme le ministre elle-même, est restée sans réponse. En conséquence, elle lui demande si elle entend trouver une solution à cette situation de blocage face à l'enjeu important de la commémoration du centenaire du génocide arménien, alors que même l'accès aux collections arméniennes et de nouveaux prêts au musée arménien de France sont devenus impossibles.

Texte de la réponse

Par arrêté du 24 avril 1953, le secrétaire d'État aux Beaux-Arts avait autorisé les amis du musée arménien de France à « mettre leurs collections en dépôt temporaire au musée national d'Ennery ». La fermeture du musée d'Ennery pour raisons de sécurité en 1996 a également entraîné la fermeture du musée arménien. Depuis la réouverture au public du musée d'Ennery en mars 2012, le musée arménien n'a pas pu être réinstallé dans ces espaces, que l'établissement public du musée national des arts asiatiques Guimet, dont relève le musée d'Ennery, souhaite rénover afin de mieux les valoriser. S'il a longtemps été autorisé à présenter ses collections dans le bâtiment du musée d'Ennery, dans des pièces distinctes, le musée arménien de France ne relève pas de ce musée national. Il s'agit en effet d'un musée privé, géré par une Fondation, qui n'a jamais demandé l'appellation « musée de France ». Cependant, compte tenu de l'intérêt de ces collections et de leur histoire, le ministère de la culture et de la communication a, depuis 2011, aidé la Fondation Fringhian à financer le stockage d'une partie de ses collections dans une réserve extérieure en attendant de pouvoir les déménager dans un nouveau lieu de conservation. La direction générale des patrimoines a également missionné l'inspection des patrimoines afin d'identifier une solution pérenne pour la présentation et la conservation de cette collection. Le rapport, remis en décembre 2014, souligne l'intérêt patrimonial de cette collection et propose plusieurs options pour une reprise des collections du musée arménien par une institution muséale ou culturelle. Au terme des études et contacts réalisés, il apparaît que le musée national le plus susceptible d'accueillir les collections du musée arménien, du fait de l'aire géographique qu'il couvre, de l'ampleur de ses activités culturelles, est le musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Le ministère de la culture et de la communication propose donc que le MuCEM organise une exposition de quelques-uns des chefs-d'oeuvre les plus significatifs de la collection à l'automne prochain. A plus long terme, une convention de dépôt paraît

susceptible de fournir une solution pérenne pour la conservation de la collection, qui pourrait être présentée selon des modalités qui restent à définir, notamment dans le cadre de la refonte prochaine de la Galerie de la Méditerranée. Des discussions entre le président du musée arménien de France et le MuCEM sont actuellement en cours.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Besse
Circonscription : Vendée (4e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77648
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 avril 2015, page 2604
Réponse publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4759